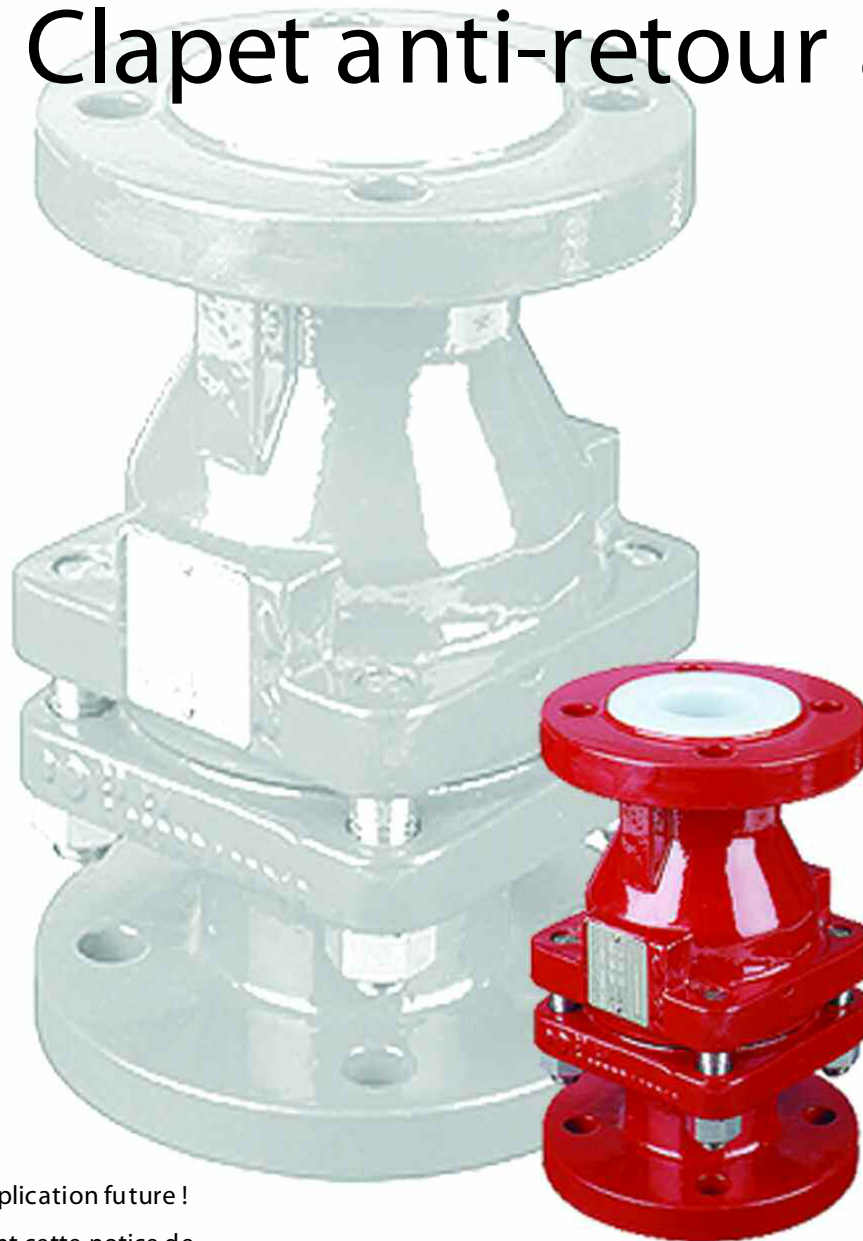


# Clapet anti-retour à bille



A conserver pour application future !

Lire très attentivement cette notice de service avant tout transport, montage, mise en service etc. pour éviter tout risque!

Sous réserve de modifications sans préavis particulier.

Toute reproduction n'est admissible que si la source est indiquée.

© Richter Chemie-Technik GmbH.

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Caractéristiques techniques.....</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>Transport et entreposage .....</b>	<b>7</b>
1.1	Conditions normales d'emploi .....	3	5.1	Entreposage .....	7
1.2	Plaque signalétique, marquage CE et marquage du corps .....	3	5.2	Réexpédition.....	7
1.3	Couples de serrage .....	3	<b>6</b>	<b>Montage.....</b>	<b>7</b>
1.4	Débits .....	4	6.1	Brides – Coiffes - Joints.....	7
1.5	Pressions différentielles minimales .....	4	6.2	Sens d'écoulement et position de montage	7
1.6	Diagramme de pression / température.....	4	6.3	Mise à la terre .....	8
<b>2</b>	<b>Consignes de sécurité .....</b>	<b>5</b>	6.4	Essai sous pression.....	8
2.1	Pour exploitants / opérateurs .....	5	<b>7</b>	<b>Marche.....</b>	<b>8</b>
2.2	Modes d'utilisation inadmissibles .....	5	7.1	Première mise en service .....	8
<b>3</b>	<b>Consignes de sécurité en cas d'utilisation dans des zones exposées aux dangers d'explosion conformément à la directive 94/9/ EG (ATEX 95).....</b>	<b>5</b>	7.2	Mode de fonctionnement inadmissible et ses conséquences.....	8
3.1	Conditions normales d'utilisation.....	6	7.3	Mise hors service.....	8
<b>4</b>	<b>Consignes relatives aux éléments de robinetterie certifiés conformes aux exigences de l'Agence de l'Air .....</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>Défauts .....</b>	<b>9</b>
			<b>9</b>	<b>Maintenance.....</b>	<b>9</b>
			9.1	Démontage .....	9
			9.1.1	.. Changer la pièce d'usure.....	9
			9.2	Montage.....	9
			<b>10</b>	<b>Plan en coupe .....</b>	<b>10</b>

## Documents cités

- ◆ Déclaration de conformité selon la directive 97/23/EG pour les appareils sous pression de la CE
- ◆ Formulaire pour le certificat de conformité QM 0912-16-2001\_fr

## 1 Caractéristiques techniques

### Fabricant:

Richter Chemie-Technik GmbH  
Otto-Schott-Str. 2  
D-47906 Kempen  
Téléphone : +49 (0) 2152 146-0  
Fax: +49 (0) 2152 146-190  
E-Mail: [richter-info@richter-ct.com](mailto:richter-info@richter-ct.com)  
Internet: <http://www.richter-ct.com>

### Désignation :

Clapet anti-retour à bille  
Série CV bille pleine  
Série CVV bille creuse  
Certifiés conformes aux exigences de l'Agence de l'Air.  
Étanchéité testée selon DIN EN12266-1.

Longueur hors-tout: DIN EN 558-1 série de base 1  
ISO 5752 série 1

DN 150 Peabody-Doré (de la série BC, BCV)  
Gabarit de perçage des brides selon  
DIN/ISO

Dimensions des brides :  
DIN EN 1092-2, forme B (ISO 7005-2, forme B) PN 16  
ou brides percées selon ASME B16.5 classe 150  
Essais des appareils de robinetterie DIN EN 12266-1.

### Matériaux :

Matériau du corps : fonte GS EN-JS 1049 selon DIN  
EN 1563 (0.7043 DIN 1693)

Matériau du revêtement: PFA, FEP  
sur demande: version antistatique

**Plage de température :**

voir le diagramme de pression / température au paragraphe 1.6

**Pression de service :**

à partir des vide jusqu' à 16 bar maxi  
 voir le diagramme de pression / température au paragraphe 1.6

**Tailles en mm :**

DN 15, 20, 25, 40, 50, 65, 80, 100  
 DN 150 de la série BC, BCV

**Poids :**

<b>DN</b>	15	20	25	40	50	65	80	100	150
<b>ca. kg</b>	3,2	3,8	5,2	9,1	12,6	15	25	40	47

**Position de montage :**

horizontale, inclinée, verticale. Voir le paragraphe 6.2

**Dimensions et composants :**

Voir les plans en coupe au paragraphe 10

**Pièces d'usure :** bille

**1.1 Conditions normales d'emploi**

Les clapets anti-retour Richter des séries CV et CVV sont des pièces d'équipement de contrepression selon DGRL pour le passage du fluide dans le sens du débit indiqué par la flèche apposée sur le corps et pour le barrage du fluide dans le sens inverse. Toutefois, en fonction de la position de montage, de l'exécution de la bille, de la pression différentielle et du fluide, le barrage du fluide dans le sens inverse peut être neutralisé. Les clapets sont parfaitement adaptés pour les vapeurs, gaz et liquides du groupe 1 selon DGRL.

Les particules solides peuvent induire une usure accrue, un endommagement des surfaces d'étanchéité ou une réduction de la durée de vie de la robinetterie.

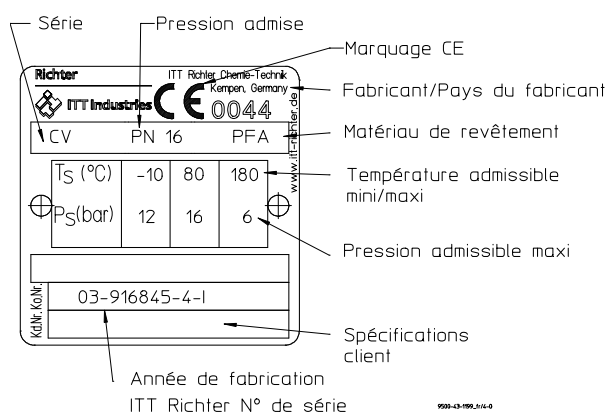
S'il existe d'autres données de service que celles prévues, l'exploitant est appelé à vérifier avec soin si les éléments de robinetterie, accessoires et matériaux sont compatibles avec le nouveau domaine d'application (consulter le fabricant).

**1.2 Plaque signalétique, marquage CE et marquage du corps**

La plaque signalétique en acier inox est rivetée sur le corps:

Lorsque l'exploitant procèdera à son marquage, il veillera à ce que la vanne corresponde au domaine d'application.

**Exemple : Plaque signalétique avec marquage CE**



Le marquage CE n'est pas admissible pour les tailles DN 15, 20 et 25. Donc elles sont sans marque CE.

**Marquage du corps :**

Selon la norme DIN EN 19 et la fiche technique AD 2000 A4, figurent sur le corps les données suivantes:

- ◆ Diamètre nominal
- ◆ Pression admise
- ◆ Matériau du corps
- ◆ Plaque de fabrication
- ◆ Numéro de coulée/Index de fonderie
- ◆ Date de coulée
- ◆ Flèche indiquant le sens d'écoulement

**1.3 Couples de serrage**

**Serrer toutes les vis graissées en diagonale !**

Les couples de serrage indiqués pour les vis de tuyauteries et les vis de corps ne doivent pas être dépassés. Exception : voir le paragraphe 8, raccordement par brides robinetterie/tuyauterie non étanche.

Les couples de serrage suivants sont recommandés:

**Vis de tuyauterie, brides selon ISO/DIN**

DN des brides [mm]	Vis [ISO/DIN]	Couple de serrage [Nm]
15	4 x M12	12
20	4 x M12	12
25	4 x M12	12
40	4 x M16	22
50	4 x M16	30
65	4 x M16	40
80	8 x M16	25
100	8 x M16	30
150	8 x M 20	55

**Vis de tuyauterie**, brides percées selon ASME Class 150 ou brides selon ISO/DIN

DN des brides		Vis [ASME]	Couple de serrage [in-lbs]	Couple de serrage [Nm]
[mm]	[inch]			
15	1/2	4 x 1/2"	106	12
20	3/4	4 x 1/2"	106	12
25	1	4 x 1/2"	106	12
40	1 1/2	4 x 1/2"	133	15
50	2	4 x 5/8"	221	25
65	2 1/2	4 x 5/8"	266	30
80	3	4 x 5/8"	354	40
100	4	8 x 5/8"	266	30
150	6	8 x 3/4"	443	50

**Vis de corps**

Diamètre nominal [mm]	Vis	Couple de serrage [Nm]
15	4 x M12	25
20	4 x M12	25
25	4 x M12	25
40	4 x M16	50
50	4 x M16	50
65	4 x M12	25
80	8 x M16	50
100	8 x M16	50
150	8 x M16	50

**1.4 Débits**

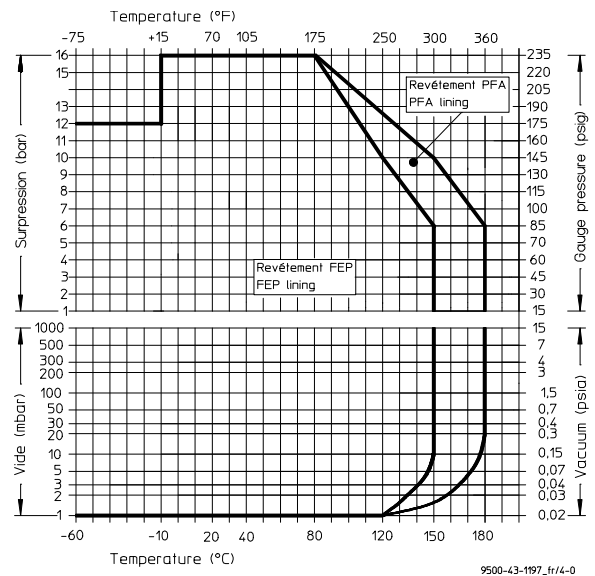
Diamètre nominal [mm]	kv100 (m <sup>3</sup> /h)
15	8,5
20	16
25	27
40	97
50	122
65	57
80	300
100	410
150	360,5

**1.5 Pressions différentielles minimales**

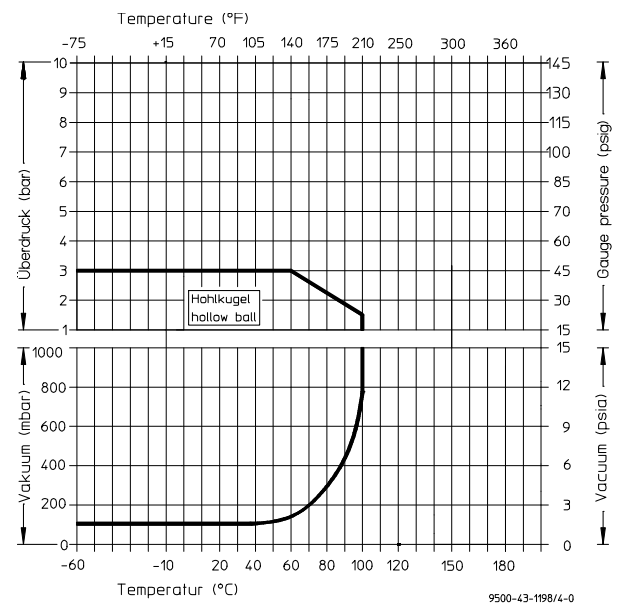
	Position de montage	
	horizontale	verticale
<b>CV</b>	1 bar	20 mbar
<b>CVV</b>	0,5 bar	10 mbar

**1.6 Diagramme de pression / température**

**Série CV, bille pleine**



**Série CVV, bille creuse**



En cas d'utilisation dans la plage des températures inférieures à zéro, on respectera les dispositions applicables dans le pays respectif.

## 2 Consignes de sécurité

Cette notice de service contient des consignes fondamentales qui doivent être respectées lors de l'installation, du fonctionnement et de la maintenance. Elle doit être lue avant le montage et la mise en service.

Le montage et le maniement doivent être effectués par du personnel qualifié.

La responsabilité, la compétence et le contrôle du personnel sont à définir en termes précis par l'exploitant.



### **Symbole de danger universel !**

Des personnes peuvent être mises en danger.



**Consignes de sécurité !** Le non-respect des consignes de sécurité peut porter préjudice à la vanne à membrane et à son fonctionnement.

On respectera les plaques indicatrices et signalétiques fixées directement sur la vanne à membrane. Ces plaques doivent rester identifiables.

**Le non-respect des consignes de sécurité peut entraîner la perte de tout droit à des dommages-intérêts.**

Le non-respect des consignes de sécurité peut engendrer les risques suivants :

- ◆ Défaillance de fonctions importantes de la vanne et de l'installation
- ◆ Mise en danger de personnes due à des actions électriques, mécaniques et chimiques
- ◆ Dangers pour l'environnement dus à des fuites de matières dangereuses.

## 3 Consignes de sécurité en cas d'utilisation dans des zones exposées aux dangers d'explosion conformément à la directive 94/9/ EG (ATEX 95)

Les éléments de robinetterie ont spécialement été mis au point pour être utilisés dans des zones exposées aux dangers d'explosion. Ils ont été soumis par conséquent au procédé d'évaluation de la conformité selon la directive 94/9/EG (ATEX).

Dans le cadre de cette évaluation de conformité, une analyse des risques d'ignition - effectuée selon la norme EN 13463-1 en vue de répondre aux exigences fondamentales en matière de sécurité et de santé - a donné le résultat suivant:

- ◆ **Les éléments de robinetterie ne possèdent pas de propre source d'ignition potentielle.**

### 2.1 Pour exploitants / opérateurs

Avant l'utilisation de la vanne à membrane, on vérifiera si

- ◆ Les motorisations montées ultérieurement sont adaptées à la vanne et étudiées pour cette dernière
- ◆ Des éléments de robinetterie chauds ou froids sont protégés par le client pour éviter tout contact
- ◆ La vanne à membrane est montée dans le système de tuyauterie selon les règles de l'art
- ◆ Les vitesses d'écoulement normales ne sont pas dépassées en fonctionnement continu.

Cela ne saurait engager la responsabilité du fabricant. Une protection contre les incendies conformément à la norme DIN EN ISO 10497 n'est pas possible (revêtement et pièces en matière plastique).

### 2.2 Modes d'utilisation inadmissibles

La sécurité de marche de la vanne à membrane faisant l'objet de la livraison n'est garantie que dans des conditions normales d'utilisation conformément au paragraphe 1.1 de la notice de service.



Les limites d'utilisation indiquées sur la plaque signalétique et sur le diagramme de pression/température ne doivent en aucun cas être dépassées.

- ◆ **Les éléments de robinetterie ne rentrent pas dans le domaine d'application faisant l'objet de la directive ATEX et ne doivent donc être marqués ainsi.**
- ◆ **Les éléments de robinetterie peuvent être utilisés dans les zones exposées aux dangers d'explosion.**

Pour une utilisation dans une zone exposée aux dangers d'explosion, on respectera impérativement les différents points des conditions normales d'utilisation.

### 3.1 Conditions normales d'utilisation

Tout mode d'utilisation inadmissible, même de courte durée, peut causer des dommages importants à la robinetterie.

En ce qui concerne la protection contre les explosions, ces modes d'utilisation inadmissibles peuvent engendrer des sources d'ignition potentielles (surchauffe, charges électrostatiques et induites, étincelles mécaniques et électriques), dont l'apparition ne peut être évitée qu'en respectant les conditions normales d'utilisation.

Nous nous référons à ce propos à la directive 95/C332/06 (ATEX 118a) contenant des prescriptions minimales pour l'amélioration de la protection de la santé et de la sécurité des salariés pouvant être exposé au danger d'une atmosphère explosive.

Parmi les liquides chargeables (conductibilité  $< 10^{-8}$  S/m), on distingue deux cas:

#### 1. Liquide chargeable et revêtement non conducteur

Des charges peuvent apparaître à la surface du revêtement. Tant que la robinetterie sera entièrement remplie de fluide, ces charges ne pourront pas provoquer de décharges dangereuses.

Si la robinetterie n'est pas entièrement remplie de fluide, p.ex. lors de la vidange, il convient d'éviter la formation d'une atmosphère explosive en y superposant p.ex. une couche d'azote. Il est recommandé d'attendre 1 heure avant de démonter la robinetterie de l'installation afin de pouvoir diminuer les pointes de charge statiques. C'est-à-dire que pour éviter sûrement toute ignition, la robinetterie doit toujours être entièrement remplie de fluides et toute formation d'atmosphère explosive doit être exclue en y superposant une couche de gaz inerte.

#### 2. Liquide chargeable et revêtement conducteur

L'apparition de charges dangereuses n'est pas possible car ces charges sont directement évacuées via le revêtement et le blindage (résistance superficielle  $< 10^9$  Ohm, résistance de fuite  $< 10^6$  Ohm)

**Les décharges statiques des revêtements non conducteurs sont dues dans un premier temps à une interaction avec un fluide non conducteur et engagent par conséquent la responsabilité de l'exploitant.**

**Les décharges statiques ne sont pas des sources d'ignition émanant des éléments de robinetterie!**

- La température du fluide ne doit pas dépasser la température de la catégorie correspondante ou la température maximale admissible du fluide correspondant, conformément à la notice de service.
- Si la robinetterie est chauffée (ex.: enveloppe de réchauffage), on veillera à ce que les catégories de température prescrites pour l'installation soient respectées.
- Pour assurer un fonctionnement sûr et fiable, il importe que la robinetterie soit entretenue selon les règles de l'art et maintenue en bon état technique en procédant à des inspections à intervalles réguliers.
- Lors du refoulement de liquides à éléments abrasifs, il faut s'attendre à une usure plus élevée de la robinetterie. Les inspections devront être plus fréquentes que celles effectuées normalement.
- Les motorisations et périphériques à commande électrique, comme p.ex. les capteurs de température, de pression, de débit etc., doivent correspondre aux exigences de sécurité et aux dispositions de protection contre les explosions actuellement en vigueur.
- La robinetterie doit être mise à la terre.  
Dans le cas le plus simple, cette mise à la terre s'effectue par le biais des vis de tuyauterie au moyen de rondelles dentées.  
Dans les autres cas, la mise à la terre sera assurée par d'autres mesures, comme p.ex. la mise en place de jonctions de câble.
- Les clapets revêtus de matière plastique ne doivent pas fonctionner au sulfure de carbone.

## 4 Consignes relatives aux éléments de robinetterie certifiés conformes aux exigences de l'Agence de l'Air

Pour remplir la condition préalable de validité du certificat de l'Agence de l'Air / de la déclaration du fabricant, il convient de respecter la présente notice de service

On respectera notamment les périodicités d'entretien, on vérifiera les fixations par vis pour en assurer leur étanchéité et on les resserrera si nécessaire.

## 5 Transport et entreposage



Pour tous les travaux concernant le transport, on respectera les règles de l'art universellement reconnues ainsi que les prescriptions sur la prévention des accidents.



Le clapet est fourni avec des coiffes de protection de bride. Ces coiffes ne seront enlevées que juste avant le montage du clapet. Elles protègent les surfaces de matière plastique des saletés et des dommages mécaniques.

La marchandise transportée doit être traitée avec soin. Au cours du transport, le clapet doit être protégé des coups et des chocs.

Vérifier immédiatement après réception, si la livraison est complète et si elle a subi des dommages en cours de transport.

Ne pas endommager le revêtement en époxy.

### 5.1 Entreposage

Si la vanne n'est pas installée immédiatement après sa livraison, il convient de l'entreposer selon les règles de l'art.

L'entreposage doit se faire dans un lieu sec, sans vibration et bien aéré à une température aussi constante que possible.

### 5.2 Réexpédition



Les éléments de robinetterie ayant refouilé des fluides corrosifs ou toxiques doivent être bien rincés et nettoyés avant leur réexpédition à l'usine du fabricant.

Un **certificat de conformité** relatif au domaine d'application doit accompagner la réexpédition.

Des formulaires sont joints à la notice de montage et de service.

On mentionnera les mesures de sécurité et de décontamination.

## 6 Montage

Vérifier si la vanne n'a pas subi de dommages au cours du transport. Les robinets à boisseau sphérique endommagés ne doivent pas être montés.

Avant le montage, on procèdera à un nettoyage correct de la vanne et de la tuyauterie correspondante en les débarrassant de toute impureté, notamment de tout corps étranger dur.

Lors du montage, on veillera à appliquer un couple correct, à un bon alignement de la tuyauterie et à un montage sans tension.

### 6.1 Brides – Coiffes - Joints

Laisser les coiffes sur les brides et ne les enlever que juste avant le montage.

Si le risque d'endommagement des surfaces d'étanchéité en matière plastique est particulièrement important, p.ex. pour les contre-brides métalliques ou émaillées, il convient d'utiliser des joints revêtus de PTFE avec un insert métallique. Ces joints sont disponibles en option et figurent dans le programme de livraison de ITT Richter.

### 6.2 Sens d'écoulement et position de montage

La position de montage du clapet anti-retour CV/CVV dans la tuyauterie peut être horizontale, inclinée ou verticale.

Le sens d'écoulement est indiqué sur le clapet. L'opération de fermeture est engagée dès la baisse du débit par la force de gravité de l'élément de fermeture.

Les clapets anti-retour à bille sont particulièrement favorables à l'écoulement. La version à bille pleine (CV) assure l'étanchéité face à un niveau de liquide en baisse ou refluant.

En cas de présence de faibles pressions différentielles d'ouverture, on peut également utiliser dans ce cas la version CVV à bille creuse. En cas d'inversion de la position de montage, le CVV fonctionne aussi comme clapet anti-retour à vide.

En position de montage verticale, la bille flotte sur le niveau du liquide montant et assure ainsi l'étanchéité vers le haut dans le siège.

Le montage horizontal nécessite une pression différentielle minimale de 1 bar (0,5 bar pour bille creuse) pour que la bille puisse être poussée dans le siège.

## 6.3 Mise à la terre

Si une mise à la terre est nécessaire côté installation, celle-ci pourra être réalisée le plus simplement possible en utilisant des rondelles dentées. Chaque vis de tuyauterie sera dotée de rondelles dentées.

Sinon d'autres mesures devront être prises en utilisant p.ex. des jonctions de câble pour assurer la mise à la terre.

## 6.4 Essai sous pression

La pression d'essai PT d'une **vanne ouverte** ne doit pas dépasser la valeur  $1,5 \times PS$  (PN) conformément au marquage de la vanne.

Non admissible pour le série CVV, retirer la bille creuse pour effectuer l'essai sous pression.

# 7 Marche

## 7.1 Première mise en service

En règle générale, les robinets à boisseau sphérique ont déjà été soumis à un essai d'étanchéité à l'air ou à l'eau. Vérifier les vis du corps avant de procéder à la première mise en service. Pour les couples de serrage, voir le **paragraphe 1.3**.



Sauf accord particulier, il est possible que de faibles résidus d'eau se trouvent encore dans la section du flux du robinet à boisseau sphérique. On y veillera en raison d'une éventuelle réaction au fluide utilisé.

Pour éviter toute non-étanchéité, il convient de resserrer toutes les vis de fixation après la première sollicitation du boisseau sphérique due à la pression et à la température de service

Voir le **paragraphe 1.3**.

## 7.2 Mode de fonctionnement inadmissible et ses conséquences

- ◆ La cristallisation doit être évitée, p.ex. par chauffage. Dans un cas extrême, cela pourrait provoquer un blocage.
- ◆ Un fonctionnement avec la présence de particules solides provoque une usure accrue.
- ◆ Un fonctionnement sous cavitation provoque une usure accrue.
- ◆ Le non-respect du diagramme de pression/température peut provoquer des pannes.

## 7.3 Mise hors service

On respectera les prescriptions locales lors du démontage de la vanne.

Avant de desserrer la bride boulonnée, on vérifiera si l'installation est sans pression et vidangée.



Avant le commencement des travaux d'entretien, on procédera à un nettoyage à fond de la vanne. Même si la vidange et le rinçage ont été effectués selon les règles, des résidus du fluide peuvent encore se trouver dans la vanne.

Après le démontage, on protégera les brides contre tout endommagement mécanique au moyen de coiffes. Voir également le **paragraphe 5.1**.

## 8 Défauts

### ◆ Raccordement par brides robinetterie / tuyauterie non étanche

Resserrer les vis des brides en appliquant un couple de serrage conformément au **paragraphe 1.3**.  
Si le raccordement n'est toujours pas étanche, les couples de serrage recommandés peuvent être dépassés de 10 %.

Si l'étanchéité n'est pas encore atteinte, démonter le clapet et le vérifier.

### ◆ Raccordement par brides manchons de corps / manchons non étanche

Resserrer les vis du corps. Voir le paragraphe « Raccordement par brides robinetterie / tuyauterie non étanche ».

### ◆ Le clapet ne ferme pas

Y a-t-il présence de particules solides entre le siège du clapet et la bille ?

La surface d'étanchéité du siège du clapet est-elle endommagée ?

Le capuchon d'arrêt est-il endommagé ?

## 9 Maintenance

Pour la commande de pièces de rechange, on indiquera toutes les données correspondant au marquage de la vanne.

On n'utilisera que des pièces de rechange originales.

Pour éviter toute non-étanchéité, il convient de procéder à un contrôle périodique des vis de fixation conformément aux exigences opérationnelles. Voir le **paragraphe 1.3**.

### 9.1 Démontage

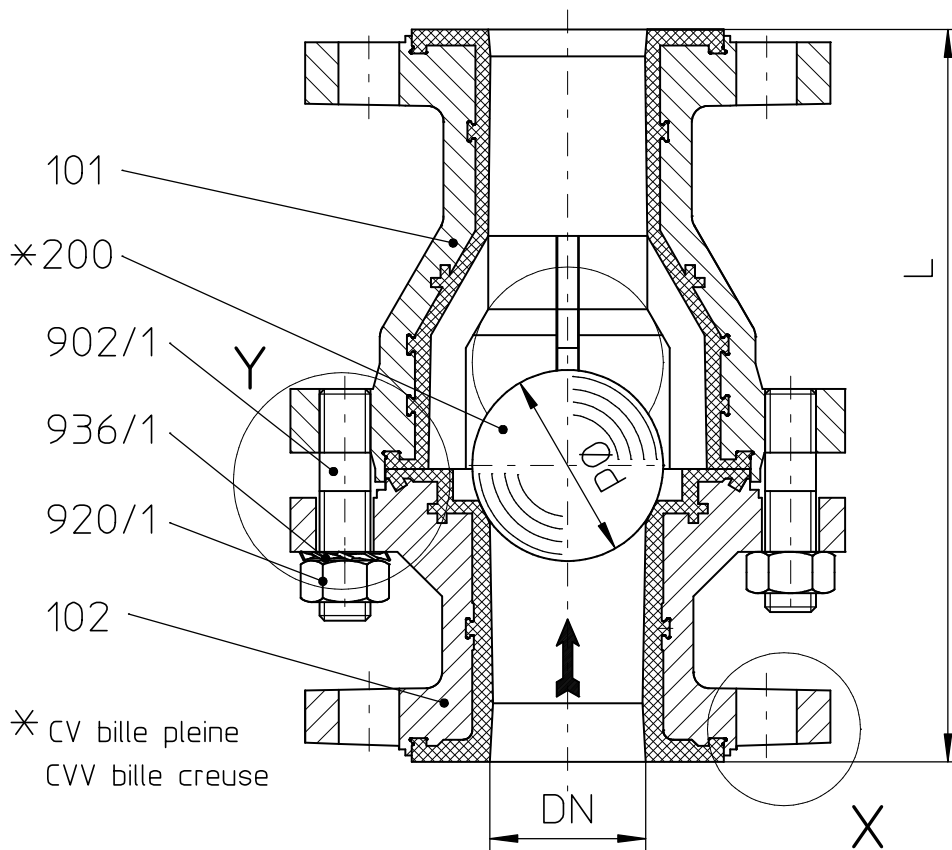
#### 9.1.1 Changer la pièce d'usure

- Dévisser et désolidariser le manchon de corps **101** et le manchon **102**.
- Remplacer la bille **200**.
- Le montage s'effectuera dans l'ordre inverse.

### 9.2 Montage

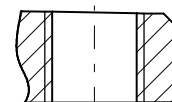
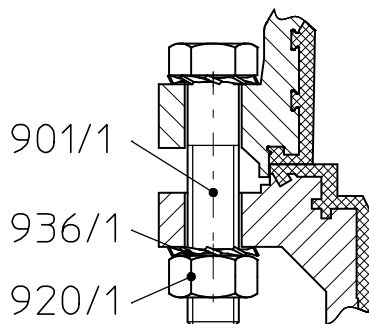
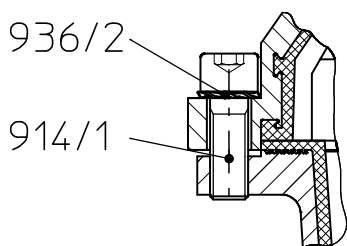
- Avant le montage, on procédera au nettoyage de toutes les pièces et on vérifiera si les pièces revêtues de matière plastique sont endommagées.
- Assembler et visser le manchon de corps **101** et le manchon **102**. Serrer les vis en diagonale en appliquant un couple de serrage conformément au **paragraphe 1.3**.

## 10 Plan en coupe



**Vue Y**  
 seulement sur DN15,20,25      seulement sur DN 100

**Vue X 2:1**  
 seulement sur DN15



101	Manchons de corps	902/1	Tige filetée
102	Manchon	914/1	Raccord fileté (DN15,20,25)
200	Boisseau sphérique	920/1	Ecrou hexagonal
901/1	Vis hexagonale (DN 100)	936/x	Disque denté

9500-43-1200\_fr/4-0

DN	15	20	25	40	50	65	80	100	150
L	130	150	160	200	230	290	310	350	394
Ød	30	30	30	50	60	60	90	110	110

**CE Konformitätserklärung** nach EN ISO/IEC 17050  
**Déclaration de conformité** selon la norme EN ISO/IEC 17050

Produkt <i>Produit</i>	Kunststoffausgekleidete Rückschlagventile <i>Clapets anti-retour revêtus de matière plastique</i>
Bauart <i>Type</i>	Kugelrückschlagventil, Kegelrückschlagventil, Rückschlagventil mit integriertem Schauglas <i>Clapet anti-retour à bille, clapet anti-retour à cône, clapet anti-retour à regard intégré</i>
Baureihe <i>Séries</i>	BC, BCV, CV, CVV, GR, RV, SR, SR-B, SRV, SRV-B, SRZ-V
Nennweite <i>Diamètre nominal</i>	DN 15 bis DN 200, ½" bis 6" <i>DN 15 à DN 200, ½" à 6"</i>
Seriennummer <i>Número de serie</i>	ab 29.12.2009 <i>à partir de 29.12.2009</i>
EU-Richtlinie <i>Directives UE</i>	97/23/EG Druckgeräterichtlinie <i>97/23/EC Directive pour les appareils sous pression</i>
Angewandte Technische Spezifikation <i>Spécification technique appliquée</i>	DIN EN ISO 12100-2 AD 2000
Überwachungsverfahren <i>Procédure de surveillance</i>	97/23/EG Zertifizierungsstelle für Druckgeräte der TÜV Nord Systems GmbH & Co. KG Notified Body 0045
Konformitätsbewertungsverfahren <i>Procédure d'évaluation de la conformité</i>	Modul H <i>Module H</i>
Kennzeichnung <i>Marquage</i>	97/23/EG <sup>1)</sup> ≥ DN 32, ≥ 1" 97/23/EC <sup>1)</sup> ≥ DN 32, ≥ 1"

**CE**0045

Das Unternehmen Richter Chemie-Technik GmbH bescheinigt hiermit, dass die o.a. Baureihen die grundsätzlichen Anforderungen der aufgeführten Richtlinien und Normen erfüllt.  
*L'entreprise Richter Chemie-Technik GmbH certifie par la présente que les séries précitées répondent aux exigences fondamentales des directives et normes mentionnées.*

<sup>1)</sup> Für nicht aufgeführte Nennweiten ist eine Kennzeichnung nicht zulässig.  
*Pour les diamètres nominaux non indiqués, le marquage n'est pas admis.*

Kempen, 14.01.2011

  
\_\_\_\_\_

G. Kleining  
Leiter Forschung & Entwicklung  
Responsable Recherche & Développement

  
\_\_\_\_\_

A. Linges  
Leiter Qualitätsmanagement  
Responsable de la gestion de la qualité

## Informations de sécurité / Déclaration d'innocuité sur la contamination des pompes, éléments de robinetterie, vannes et composants Richter

### 1 DOMAINE D'APPLICATION ET OBJET

Tout entrepreneur (exploitant) est responsable de la santé et de la sécurité de son personnel. Cette responsabilité porte aussi sur le personnel effectuant des réparations chez l'exploitant ou chez le fournisseur.

La déclaration ci-jointe sert à informer le fournisseur sur l'éventuelle contamination des pompes, éléments de robinetterie, vannes et composants expédiés pour réparation. Sur la base de ces informations, le fournisseur pourra prendre les mesures de protection nécessaires pour effectuer la réparation.

Nota: Pour les réparations **sur place**, on appliquera les mêmes directives.

### 2 PREPARATION DE L'EXPEDITION

Avant de procéder à l'expédition de ces appareils, l'exploitant est tenu de remplir intégralement la déclaration suivante et de l'ajouter aux documents d'expédition. On respectera les prescriptions d'expédition respectives indiquées sur la notice de service, comme par exemple :

- Vidanger le moyen
- Enlever les cartouches filtrantes
- Sceller hermétiquement toutes les ouvertures
- Procéder à un emballage conforme
- Expédition dans des conteneurs appropriés
- Apposer la déclaration sur la contamination **à l'extérieur !!** sur l'emballage

# Déclaration sur la contamination des pompes, éléments de robinetterie, vannes et composants Richter

La réparation et/ou l'entretien des pompes, éléments de robinetterie, vannes et composants ne sera effectué que sur présentation d'une déclaration intégralement remplie, autrement des retards dans les travaux en seront la conséquence. Si cette déclaration n'est pas jointe aux appareils à remettre en état, l'expédition pourra être refusée.

**Il convient de présenter une déclaration pour chaque appareil.**

Cette déclaration ne doit être remplie et signée que par le personnel autorisé et qualifié de l'exploitant.

Client/Service/Institut : _____	Motif de l'expédition <input checked="" type="checkbox"/> Prière de cocher la case correspondante			
Rue : _____	Réparation: <input type="checkbox"/> payant		<input type="checkbox"/> Garantie	
Code postal, lieu : _____	Echange: <input type="checkbox"/> payant		<input type="checkbox"/> Garantie	
Interlocuteur : _____	<input type="checkbox"/> Echange/Remplacement déjà ordonné / reçu			
Téléphone : _____ Fax : _____	Restitution: <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Prêt		<input type="checkbox"/> Avis de crédit	
Expéditeur final : _____				
<b>A. Informations produit Richter :</b>		<b>Description de la non-conformité :</b>		
Désignation : _____		_____		
Référence : _____		_____		
Numéro de série : _____		_____		
<b>B. Etat du produit Richter :</b>		<b>Contamination :</b>		
	Non <sup>1)</sup>	Oui	Non	Non <sup>1)</sup>
Etait-il en service ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vidangé (produit/matières consommables) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Toutes les ouvertures sont-elles scellées hermétiquement!	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nettoyé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, avec quel détergent :	_____			<input type="checkbox"/>
Et selon quelle méthode de nettoyage :	_____			<input type="checkbox"/>
<sup>1)</sup> Si "non", continuer au point D. <span style="float:right">←</span> <sup>2)</sup> Les appareils contaminés par des matières microbiologiques ou explosives ne seront acceptés que sur présentation d'une pièce justifiant d'un nettoyage conforme. <sup>3)</sup> En règle générale, les appareils contaminés par des substances radioactives ne seront pas acceptés.		<input type="checkbox"/> toxique <input type="checkbox"/> corrosive <input type="checkbox"/> inflammable <input type="checkbox"/> explosive <sup>2)</sup> <input type="checkbox"/> microbiologique <sup>2)</sup> <input type="checkbox"/> radioactive <sup>3)</sup> <input type="checkbox"/> autres substances nocives		
<b>C. Informations sur les matières véhiculées (à remplir obligatoirement)</b>				
1. Avec quelles matières l'appareil est-il entré en contact ? Non commercial et/ou désignation chimique des moyens et des matières véhiculées, caractéristiques de la matière, p.ex. selon la fiche technique de sécurité (p.ex. toxique, inflammable, corrosif)				
X Nom commercial : _____		Désignation chimique : _____		
a) _____		_____		
b) _____		_____		
c) _____		_____		
d) _____		_____		
2. Les matières précitées sont-elles nuisibles à la santé ?		Non	Oui	←
3. Produits de décomposition dangereux en cas de charge thermique ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	←
Si oui, lesquels ? _____				

**D. Déclaration obligatoire de par la loi :** Nous assurons que les informations données dans cette déclaration sont intégrales et conformes à la vérité. En tant que soussigné, je suis en mesure d'en juger. Nous savons que nous sommes responsables, vis-à-vis du fournisseur, des dommages résultant d'informations incomplètes et incorrectes. Nous nous engageons à libérer le fournisseur de toute demande de dommages-intérêts formulée par des tiers et résultant d'informations incomplètes et incorrectes. Nous n'ignorons pas que nous sommes directement responsables vis-à-vis des tiers et notamment du personnel du fournisseur chargé de la manipulation / réparation du produit.

Nom de la personne autorisée (en caractères d'imprimerie): \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Signature

Cachet de la société

## TELECOPIE

Télécopie n° ()

Pages (avec la page de garde) ()

Richter Chemie-Technik GmbH  
Otto-Schott-Straße 2  
D-47906 Kempen  
Telefon +49(0)21 52/146-0  
Telefax +49(0)21 52/146-190  
richter-info@richter-ct.com  
www.richter-ct.com

A:

()

Interlocuteur :	Indice :	Poste :	Adresse e-mail :	Date:
()	()	- ()	()	()

Votre n° de commande: ()

Notre n° de commission: ()

N° de série: ()

Mesdames et Messieurs,

Le respect des prescriptions légales concernant la sécurité du travail, comme p.ex. le décret sur les lieux de travail (ArbStättV), le décret sur les substances dangereuses (GefStoffV, BIOSTOFFV), les prescriptions sur la prévention des accidents ainsi que les prescriptions sur la protection de l'environnement, comme p.ex. la loi sur les déchets (AbfG) et la loi sur l'approvisionnement en eau (WHG), engage toutes les entreprises industrielles à protéger leurs salariés, c'est-à-dire l'homme et l'environnement contre les effets nocifs dus à la manipulation de substances dangereuses.

Une inspection / réparation de produits RICHTER et de leurs composants ne peut donc s'effectuer que si la déclaration ci-jointe est présentée dûment et entièrement remplie par du personnel autorisé et qualifié.

En règle générale, tout matériel pollué ne sera pas accepté en cas d'expédition.

Néanmoins, si d'autres mesures de sécurité sont requises à l'issue d'une vidange et d'un nettoyage du matériel effectués avec soin, les informations nécessaires devront être données.

Le déclaration d'innocuité ci-joint fait partie intégrante de l'ordre d'inspection / réparation. Sans toucher à ce qui a été précité, nous nous réservons le droit de refuser l'acceptation de cette commande pour d'autres raisons.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.  
RICHTER CHEMIE-TECHNIK GMBH

### Annexes

()